

11e Congrès de l'Association Française de Sociologie

Environnement(s) et inégalités

8 au 11 juillet 2025 à l'Université de Toulouse Jean Jaurès

Appel à communications du RT6

Réseau Thématique « Politiques sociales, Protection sociale et Solidarités »

Risques et inégalités : Quelles transitions pour les politiques sociales à l'heure de la crise écologique

Les politiques sociales du XX^e siècle étaient conçues comme des réponses aux inégalités et risques sociaux créés par le développement économique et les marchés (industrialisation, urbanisation, globalisation, désindustrialisation, tertiarisation, financiarisation et monétisation) puis par la transition démographique. Le changement climatique et la crise de la biodiversité au 21^{ème} siècle marquent l'agenda des politiques publiques comme la question sociale et ouvrière a marqué le 19^{ème} et 20^{ème} siècle en occident. Cela suggère un parallèle conceptuel : la question sociale a été à l'origine de l'État social, et désormais, la lutte contre le réchauffement climatique pose la question de l'avènement de l'État social-écologique. La relation social-écologique est à double sens (Laurent, 2015) : d'un côté les inégalités sociales croissantes nourrissent les dégradations de l'environnement et les crises écologiques par plusieurs canaux ; en retour ces mêmes crises écologiques aggravent les inégalités environnementales dans les pays dits « du sud » comme « du nord », générant des conflits sociaux, politiques, économiques, et parfois géopolitiques. En outre, les politiques de transition, visant l'atténuation ou l'adaptation à ces crises peuvent également exacerber ou créer de nouveaux risques sociaux, marchés et inégalités.

La littérature liant problématiques sociales, environnementales et politiques reste émergente, en particulier pour les travaux francophones et la nécessaire intégration d'une perspective transnationale. Les travaux du GIEC ignorent la question des politiques sociales. Dans les pays dits « du sud », l'État-providence ayant une fonction historique particulière, d'autres acteurs sont entrés en scène. La « question

sociale » s’y pense différemment, notamment en termes de marché (Nguyen et al., 2024). De manière heuristique, ces contextes peuvent préfigurer des tendances en cours dans les pays dits « du nord », comme la « planification privée sociale » (Pantoja, 2014). La littérature souligne, en effet, la nécessité d’approfondir les facteurs qui influencent les risques et inégalités (accès à l’eau, aux services publics ou privés, effets sociaux et environnementaux de l’extraction minière sur les populations locales et leurs pouvoirs d’action) pour mieux en saisir les implications pour les politiques sociales. Certains travaux traitent cependant des stratégies de décarbonisation (Disegni et al., 2021), du pilotage écologique des institutions de protection sociale (Barbier et al., 2023) ou d’enjeux de fond en termes d’approches globales (Laurent 2019a et 2019b). La DREES a lancé appel à projet « Repenser la protection sociale à l’aune des crises environnementales » en 2023. Cet appel à communications vise donc les recherches empiriques, comme celles qui proposent un renouvellement des cadres conceptuels et géographiques de référence autour de cinq axes (Hivilammi et al., 2023) :

Axe 1 - Nouveaux risques sociaux et redéfinition des frontières de la protection sociale

Axe 2 - Risques socio-écologiques et redéfinition de la citoyenneté sociale

Axe 3 - Degrés et modalités d’incorporation des risques socio-écologiques dans les systèmes de protection et politiques sociales

Axe 4 - La redéfinition du bien-être et son incorporation dans les objectifs des politiques sociales

Axe 5 - Les environnements de la protection sociale et du travail social

Axe 1 - Nouveaux risques sociaux et redéfinition des frontières de la protection sociale

La crise climatique et le déclin de la biodiversité sont associés à une troisième génération de risques sociaux (Khan, Hildingsson, 2016) et d’inégalités (Beaussier et al., 2024), moins facilement observables et plus diffus, aux effets plus ambigus et indirects que les précédentes générations (maladie, invalidité, chômage, vieillesse et famille, liés à la désindustrialisation, à la globalisation, à la précarisation dans un contexte de vieillissement démographique). Ces nouveaux risques sont globaux, à long terme, persistants et incertains (Stern, 2007). Outre qu’ils pèsent sur la santé, la

capacité des populations à subvenir à leurs besoins primaires, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, (IPCC, 2021), le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité pèsent sur la croissance économique et les modalités de financement des systèmes de protection sociale. En Europe des régions connaissent des stress hydriques, des canicules, des feux de forêt et les régions côtières sont exposées à la montée des eaux.

Ces risques sont susceptibles d'interagir avec et d'amplifier les risques sociaux préexistants. Ainsi, les populations dont les conditions de travail sont les plus pénibles ou qui se trouvent les plus éloignées de l'accès aux espaces verts sont susceptibles de voir leurs problèmes de santé aggravés, alors qu'elles sont déjà impactées par des inégalités sociales de santé et d'espérance de vie. Le caractère cumulatif et interdépendant de ces risques, en particulier pour les populations les plus fragiles, soulève la question de leur définition, reconnaissance, et financement, notamment par le biais d'expérimentations telle la sécurité sociale de l'alimentation.

De nouvelles inégalités sociales et territoriales procèdent non seulement de l'interaction entre risques écologiques et sociaux, mais également des politiques d'atténuation et d'adaptation à la transition écologique. Sur le premier point, aux échelons internationaux et nationaux, la crise climatique touche prioritairement les populations les plus vulnérables et les moins responsables, alors que l'empreinte carbone des pays les plus développés et des groupes sociaux les plus aisés est historiquement la plus marquée. Une « double » injustice en résulte : les groupes socio-économiques les plus exposés aux effets néfastes du changement climatique contribuent peu à ses causes (Gough, 2013, 2019). Cette double injustice est au cœur des négociations internationales sur le climat entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Sur le second point, les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique peuvent générer des inégalités qui ne recoupent pas nécessairement strictement les inégalités sociales. Ainsi, l'accroissement de la taxation des énergies carbonées peut avoir un impact plus important sur les milieux populaires et les classes moyennes inférieures, dépendantes de la voiture individuelle en milieu rural et péri-urbain, que sur les populations plus défavorisées pouvant accéder aux transports publics en zone urbaine (Quirion, 2022). Des disparités s'observent en ce qui concerne l'impact des obligations d'adaptation des logements (Denise et al., 2022). Les politiques d'atténuation et d'adaptation à la crise climatique peuvent aussi avoir un effet régressif en termes de distribution des coûts et des bénéfices (Büchs et al., 2011 ; Gough, 2017). Si le coût de l'atténuation du climat pèse de manière

disproportionnée sur les groupes socialement défavorisés, parfois mal équipés pour faire face aux conséquences du changement climatique et dont ils restent peu responsables, la double injustice devient "triple" injustice (Hvinden & Schoyen, 2021).

Sur ces thèmes, les propositions de communications pourront concerner :

- Les approches comparatives (internationales, intersectorielles, en fonction des échelles de gouvernement) des risques sociaux liés à la crise climatique et aux politiques de transition ;
- L'analyse des stratégies de déploiement de politiques ou d'initiatives sociales par des acteurs appréhendés comme pollueurs ou constituant des dangers pour l'environnement: extractivisme miniers, industrie du bois, etc.
- L'interdépendance des inégalités sociales et territoriales face aux risques sociaux liés à la transition climatique et aux politiques d'atténuation et d'adaptation. Ces inégalités sont aussi appréhendées en termes de genre, d'origine, de génération et de territoires (relégation des populations défavorisées dans les zones plus exposées aux risques de pollution) ;
- Le déploiement d'expérimentations proposant des approches sociales et environnementales, par exemple la sécurité sociale de l'alimentation, les approches de santé communautaire, etc.

Axe 2 - Risques socio-écologiques et redéfinition de la citoyenneté sociale

La citoyenneté sociale est un statut lié à un contrat entre l'État (ou le système de protection sociale) et le.a citoyen.ne. Les politiques sociales actuelles mettent l'accent sur une citoyenneté sociale active et les devoirs associés (insertion dans le marché du travail ou maintien de l'autonomie). Les urgences climatiques et le déclin de la biodiversité interrogent ces approches (Laruffa, 2020). L'extension des droits au-delà des garanties de revenus et prestations liées aux risques sociaux pour intégrer les droits à un environnement sain (l'accès à l'eau ou à l'alimentation...) soulève des questions de distribution juste des risques et des charges associées à la transition écologique. La question de la citoyenneté socio-écologique incorpore celle des droits et devoirs, de leur élargissement pour intégrer l'environnement, les générations futures et les autres espèces.

Le caractère global des risques socio-écologiques interroge également les conceptions territoriales de la citoyenneté sociale. Les origines et impacts des risques

climatiques dépassent les frontières et redéfinissent les rapports entre Suds et Nords. Alors que la construction des systèmes de protection sociale a été nationale, la prévention, l'atténuation et la réparation des risques socio-écologiques impliquent la prise en compte des interdépendances internationales. La question de la soutenabilité environnementale des protections sociales ainsi développées se pose, comme celle des droits des citoyen.ne.s des autres pays. Ces questions comportent également une dimension rétrospective. Le niveau de protection sociale atteint dans les pays développés procède de l'extraction de richesse et d'émissions de carbone dont les coûts sont supportés par les citoyen.ne.s de pays moins ou plus tardivement développés. En retour, la crise environnementale est à l'origine de migrations des Suds vers les Nords, susceptibles d'avoir des effets sur les systèmes de protection sociale des seconds.

Les définitions de la citoyenneté sociale (ou socio-écologique), des droits et devoirs qui lui sont associés, ainsi que de leur attribution et leur distribution socio-économiques aux échelles locales, nationales, européennes et internationales sont l'objet de controverses, tensions et mobilisations de divers ordres. La non-prise en compte des effets sur l'environnement de politiques sectorielles (agriculture, industrie), l'injustice perçue de la distribution des coûts et des bénéfices qui en résulte, peuvent être facteurs de mobilisations sociales ou de contestation.

Sur ce thème, les propositions de communications pourront concerner :

- Les modalités d'articulation par les systèmes de protection sociale de la participation sociale et de l'égalité des droits dans la transition vers une économie plus soutenable ;
- L'impact de la crise et de la transition climatique sur l'équilibre des droits et devoirs des citoyen.ne.s et ses conséquences sur la conception et la construction des politiques sociales ;
- La place de la citoyenneté socio-écologique dans les politiques sociales ;
- Le *Green-Deal* de l'Union Européenne (Laurent, 2021) : enjeux, portée et limites.
- Les tensions et mobilisations articulant enjeux sociaux, politiques et écologiques aux différentes échelles (défense d'une citoyenneté sociale perçue comme mise en danger par les politiques ou d'une citoyenneté socio-écologique) ; les initiatives citoyennes et solidaires visant à soutenir de concert des liens sociaux d'entraide et des modes de vie plus durables (gratifierias, recycleries, etc.) (Bucolo, 2021).

Axe 3 - Degrés et modalités d'incorporation des risques socio-écologiques dans les systèmes de protection et politiques sociales

Les systèmes de protection sociale développés depuis l'après-guerre sont fondés sur la croissance, condition de leur soutenabilité économique, mais facteur de dérèglement climatique et de déclin de la biodiversité. Une question centrale concernerait donc les modalités du maintien d'une protection sociale dissociée de l'impératif de la croissance et de la focalisation sur les activités productives et rémunérées (Hirvilammi et al., 2020). Dans les années 90, de nombreux travaux (Pierson, 2001) portaient sur les rythmes et modalités d'adaptation des systèmes de protection sociale à la globalisation puis à la transition démographique. Une question pertinente pourrait concerner leur performance environnementale en termes de respect des limites de la planète dans un contexte où les conditions ou objectifs de croissance pourraient être limités (Koch et al., 2014) ou les modèles d'État providence « durables » (Gough, 2016 ; Pochet et Galgoczi, 2022). L'accès à la protection sociale et aux services publics, désormais marqués par une norme de relation administrative « dématérialisée », pourrait également être interrogé. Il est en effet très socialement situé puisque impliquant l'accès à une connexion et à des équipements, mais aussi des compétences numériques et administratives inégalement réparties. Par ailleurs, ces technologies sont dépendantes d'extractions de ressources et facteurs de dépenses énergétiques), tandis que erreurs ou accidents informatiques pourraient avoir de graves effets sociaux. Une autre question est celle de l'intégration de la question écologique dans le travail social. Les notions de « travail social vert » (Dominelli, 2012) ou de « travail social écologique » (McKinnon & Alston, 2016) s'efforcent de repenser le travail social à l'aune de ces enjeux, à tisser les liens entre justice sociale et risques écologiques, à penser de nouvelles pratiques incluant l'action sur l'environnement et la lutte contre de nouveaux risques et inégalités.

Sur ce thème, des propositions de communication pourraient porter sur :

- Les conditions d'intégration de l'impératif écologique dans les politiques sociales et leurs impacts potentiels en termes de transformation sociale.
- Les objectifs d'atténuation ou d'adaptation à la transition climatique sur des enjeux sociaux tels que les conditions de travail et d'emploi.
- Les usages et effets des subventions ou dépenses fiscales à finalité écologique, en termes d'égalité (cf. thème 1) et d'acceptabilité sociale des politiques de transition écologique.

- L'inclusion, par le travail social, de nouveaux objectifs et pratiques liés à l'écologie pour répondre à ces enjeux.
- L'analyse des mobilisations sociales concernant l'accès ou les difficultés d'accès à la protection sociale et à la citoyenneté sociale, ou les effets de la dématérialisation des services publics.

Axe 4 - La redéfinition du bien-être et son incorporation dans les objectifs des politiques sociales

Aux fondements productivistes de systèmes de protection sociale, dont la soutenabilité est indexée à la croissance économique, sont associés des définitions du bien-être corrélées à des dimensions matérielles. Le paradoxe est qu'au moment où le bien-être défini de manière matérielle se dégrade et/ou est perçu comme se dégradant par des sections croissantes de la population, son amélioration dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale actuels pourrait contribuer à mettre en danger les conditions du bien-être pour l'ensemble de la population à l'échelon global. Cela suppose de réfléchir sur les modalités alternatives de penser les indicateurs et les moteurs de la croissance et le bien-être (Laurent 2019a, 2021). La notion même de bien-être (ce qui est vu comme digne d'être soutenu par les politiques sociales), peut faire l'objet de définitions concurrentes (Sen, 2012), de désaccords et de conflits. Ainsi, des mouvements sociaux et des groupes marginalisés peuvent porter des définitions concurrentes d'une "vie bonne", des activités socialement utiles et des contributions légitimes au bien public (Brevilgieri 2009 ; Petiau 2022).

Sur ce thème, les propositions de communications pourront concerner :

- La construction des problèmes environnementaux et de la transition écologique dans les discours politiques et d'action publique relatifs aux questions sociales ;
- Les (re)conceptualisations du bien-être (informant les objectifs des politiques sociales) qui intègrent sa dépendance vis-à-vis des écosystèmes et les résistances qu'elles peuvent susciter lorsqu'elles sont traduites dans l'action publique et subies par des ménages modestes.
- Les cadres évaluatifs et indicateurs relatifs aux politiques sociales qui mesurent leurs impacts au regard de la soutenabilité environnementale et/ou la prise en compte des impacts sociaux dans les politiques environnementales.

- Les décalages entre les objectifs des politiques sociales / ou de transition écologique avec l'expérience des personnes les plus pauvres, contraintes ou artisanes de la décroissance.
- Les définitions du bien-être concurrentes portées par des mouvements sociaux, des publics des politiques sociales ou des groupes marginalisés

Axe 5 - Les environnements de la protection sociale et du travail social

Cet axe se propose, dans un sens plus large, d'interroger les environnements de la protection sociale et du travail social. Dans quelle mesure les environnements sont-ils un niveau pertinent pour analyser les politiques sociales et le travail social ? Les environnements institutionnels, politiques, professionnels, spatio-temporels, culturels, sont autant de dimensions possibles à cibler. Sur le volet des environnements institutionnels et professionnels, on peut penser aussi bien au poids grandissant de la nouvelle gestion publique et des normes gestionnaires dans le travail social (Bellot, Bresson, Jetté, 2013), aux prescriptions de concepts et pratiques de l'intervention sociale (développement de pouvoir d'agir, développement social, inclusion, etc.), ou encore aux évolutions des métiers et professions. Sur le volet du politique, l'attention pourrait porter sur l'impact des orientations politiques plus générales sur les politiques sociales et le travail social. Pour ne prendre qu'un exemple, le secteur de l'hébergement des personnes sans-abri a subi de profonds mouvements et évolutions tant du fait des changements d'orientation des politiques migratoires et d'asile que des flux migratoires eux-mêmes. Les politiques et l'intervention sociales mettent également en jeu des dimensions spatiales et temporelles, qu'il s'agisse de s'intéresser au niveau local des politiques sociales (Martin et al., 2019), aux "territoires vécus l'intervention sociale" (Bresson, Colomb, Gaspard, 2015), ou encore aux temporalités des services sociaux et des politiques sociales (Gardella, 2016 ; Petiau, 2019) adressées à tel ou tel public. La dimension culturelle peut porter quant à elle tant sur l'influence des représentations culturelles sur les politiques sociales et les États sociaux (Pfau-Effinger, 2022) que, dans une perspective de réception, sur l'influence des dimensions comportementales et culturelles sur le recours aux politiques sociales et les usages de ceux-ci (Warin, 2016 ; Petiau, 2022).

Ces axes thématiques seront privilégiés dans la sélection des communications, mais le réseau accueillera également les propositions relatives à ses thématiques générales (politiques et inégalités sociales, réformes récentes et en cours de l'État social, protection sociale, etc.).

Bibliographie

Barbier, A., Berthe, A., Henneguelle, A., Marchand, L., Ollivier, C., & Turquet, P. (2023). *Construire une protection sociale écologique: des enjeux aux leviers d'action*, Rapport final (pros-eco ; Université Rennes 2; EN3S).

Beaussier, A., Chevalier, T. & Palier, B. (2024). Qui supporte le coût de la transition environnementale ? Penser les inégalités face aux risques sociaux liés au changement climatique. *Revue française des affaires sociales*, 207-230.

Bellot, C., Bresson M., et Jetté C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Presses de l'Université du Québec.

Bresson, M., Colomb F., Gaspar J.-F. (dir) (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale. Les territoires vécus de l'intervention sociale. Le regard sociologique*. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

Bucolo, E. (2017). Les gratifierias, des initiatives de réemploi et de consommation alternatives. *Terrains & travaux*, 31, n° 2, 109-28.

Breviglieri, M. (2009). Les habitations d'un genre nouveau: le squat urbain et la possibilité du «conflit négocié» sur la qualité de vie. V. Kaufmann (Dir.) & A. Rabinovic (Dir.), *Habitat en devenir: enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, 97-112.

Denise, H. & Domergue, M. (2022). Logement et énergie : lutter contre la précarité énergétique et participer à la transition écologique. *Informations sociales*, 206, 48-55.

Desegn, A. et al. (2021). Pour une Sécurité sociale et écologique. *Regards*, n°58, 167-177.

Dominelli, L. (2012), *Green Social Work: From Environmental Crises to Environmental Justice*. Cambridge: Malden, MA Polity Press.

Elbaum, M. (2022). La protection sociale française est-elle en capacité de répondre à la montée des risques environnementaux et aux implications de la transition écologique. Sciences Po-OFCE Working paper, (17).

Galgóczi B. et Pochet P. (2022). Introduction. Welfare states confronted by the challenges of climate change: a short review of the issues and possible impacts, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 28(3), 307–316.

Gardella, E. (2016) Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social. *Sociologies* 7, n° 13, p. 243-60.

Gough I. (2013). Climate change, social policy, and global governance. *Journal of International and Comparative Social Policy*, 29 (3). 185-203.

Gough I. (2016). Welfare states and environmental states: a comparative analysis. *Environmental Politics*, 25:1, 1-24.

Gough, I. and al. (2008), JESP symposium: Climate change and social policy. *Journal of European Social Policy*, 18 (4), 325-344.

Hirvilammi, T., & Koch, M. (2020). Sustainable welfare beyond growth. *Sustainability*, 12(5), 1824.

Hourcade, R. & Le Bourhis, J. (2024). La politique de l'étiquette. L'individualisation du gouvernement des risques face aux pollutions de l'air intérieur. *Revue française des affaires sociales*, 1, 117-136.

Huré, M. (2022). La gratuité des transports au cœur des enjeux sociaux et écologiques de la mobilité. *Informations sociales*, 206, 93-103.

Hvinden, B., & Schoyen, M. A. (2022). Social policy research and climate change. In *Social policy in changing European societies* (pp. 236-250). Edward Elgar Publishing.

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2021) AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis.

Johansson, H., Khan, J., & Hildingsson, R. (2016). Climate change and the welfare state: Do we see a new generation of social risks emerging?. In *Sustainability and the political economy of welfare* (pp. 94-108). Routledge.

Koch, M., & Fritz, M. (2014). Building the eco-social state: do welfare regimes matter?. *Journal of Social Policy*, 43(4), 679-703.

Laruffa, F. (2020). What is a capability-enhancing social policy? Individual autonomy, democratic citizenship and the insufficiency of the employment-focused paradigm'. *Journal of Human Development and Capabilities*, 21(1), 1-16.

Laurent E. (2015). La social-écologie : une perspective théorique et empirique. *Revue Française des Affaires Sociales*, 1-2, 125-150.

Laurent, E. (2019a). *Sortir de la croissance. Mode d'emploi*. Paris, Les Liens qui Libèrent.

Laurent, E. (2019b). L'Etat social-écologique : généalogie, philosophie, applications. *L'économie politique*, n°83, 18-30.

Laurent, E. (2021), From welfare to farewell: the European social-ecological state beyond economic growth, ETUI Working Paper, 04.

McKinnon, J. (2016). *Ecological Social Work: Towards Sustainability*. London: Macmillan Education UK.

Mannucci, M., Carrère, G. & Terral, P. (2024). Lutter ou « vivre avec » le moustique-tigre : adaptations citoyennes et relations à l'action publique plus formelle. *Revue française des affaires sociales*, 1, 29-44.

Martin, P., Wittwer J., Nosbonne C., Eydoux A., Lima L., Trabut L., Trombert C., Lemerrier E., Palomares E. (2019). Politiques sociales locales : notes de synthèse . *Revue française des affaires sociales*, Hors-série 1, n° HS, 209-73.

Meillerand, M. & Nicolas, J. (2022). Réduire les inégalités sociospatiales par une approche multisectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale. *Informations sociales*, 206, 104-113.

Nguyen, M., Rydstrom, H., Mao, J. (2024), « Reconfiguring labour and welfare in the Global South : How the social question is framed by market participation », *Global Social Policy* 2024, Vol. 24(2) 149–165.

Pantoja, I. (2014). Action entrepreneuriale et planification privée sociale : une étude de cas sur les relations entre entreprise et société. *Brésil(s), Sciences humaines et sociales*, N° 6, 119-140.

Petiau, A. (2019). Frontières spatiales, temporelles et professionnelles dans l'accompagnement social et médical des personnes sans abri. Une étude de cas. *Espaces et sociétés*, 176-177, n° 1, 33-51.

Petiau, A. (2022). *Usages obliques des politiques sociales et marginalisation des publics*, mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université Paris Cité.

Pfau-Effinger, B. (2022). La culture comme variable dans l'analyse de la politique sociale . In Giraud O, Perrier G. (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, 171-82. La Découverte.

Pierson, P. (2001). *The New Politics of the Welfare State*. Oxford. Oxford University Press.

Quirion, P. (2022). Les outils économiques pour favoriser la transition écologique et leurs effets redistributifs. *Informations sociales*, 206, 22-29.

RFAP. (2021). Témoignage. Le budget vert, une vue d'ensemble de l'incidence environnementale du budget de l'État. *Revue française d'administration publique*, 179, 657-667.

Sen, A. (2012). *L'idée de justice*. Flammarion. Paris.

Modalités de soumission

Les propositions de communication :

◇ Sont à envoyer avant le **15 janvier 2025** à l'adresse mail du RT6 (rt6.afs@gmail.com) **ET** à déposer impérativement sur la page du RT6 sur le site de l'AFS : <https://afs-socio.fr/rt/rt6/>.

◇ Ne doivent pas excéder 3500 signes maximum (hors bibliographie) et mentionner impérativement les éléments suivants : nom, prénom du (des) auteur.e(s), rattachements institutionnels, courriel de contact, axe(s) souhaité(s), titre de la communication, méthodologie de recherche.

◇ Seront expertisées en double aveugle et évaluées en fonction de l'adéquation aux thèmes de l'appel à communication et du RT6, mais aussi au regard de la méthodologie, de la qualité scientifique et de l'originalité de l'approche.

Calendrier

- **15 janvier 2025** : date limite d'envoi et de dépôt des propositions de communication sur le site de l'AFS
- **Mi-février 2025** : retours sur les propositions acceptées
- **Mi-juin 2023** : envoi des communications écrites sous la forme de textes complets (10 pages minimum, 15 pages maximum hors références bibliographiques). Elles seront mutualisées dans un drive partagé uniquement entre contributeurs et contributrices.

Inscription au Congrès

Pour participer au Congrès, il faudra adhérer à l'AFS et s'acquitter de droits d'inscription. Lors du précédent Congrès de 2023, l'adhésion s'élevait à 41€ pour les non-titulaires et 103€ pour les titulaires ; l'inscription au Congrès à 61€ pour les non-titulaires et 152€ pour les titulaires. Les tarifs pour le Congrès de Toulouse seront légèrement plus élevés (inflation). Les collègues non-titulaires qui ne peuvent être [financés.es](#) par leur laboratoire pourront, sur présentation de dossier, être [exonérés.es](#)

des droits d'inscription et bénéficier d'une aide pour le transport et le logement. La procédure pour la demande d'exonération des droits d'inscription sera précisée plus tard.

L'accès au Congrès se veut le plus inclusif possible :

* Des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles seront mis en place.

* Si vous avez besoin de services d'accompagnement en raison d'une situation de handicap, vous pourrez le signaler dans le cas où votre communication est retenue. Le comité d'organisation mettra tout en œuvre pour essayer de répondre à vos demandes.

* Si vous avez besoin de services de crèche pendant le Congrès vous pourrez le signaler au moment de l'inscription. Le comité local essayera de proposer un mode de garde.